Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé
à la délibération
du Conseil Communautaire
du 7 mars 2019

Le Président,

Claude PRUDHOMME

PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE A31

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

WIRWIGNES

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

ARRET DE PROJET : Le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
(seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 eme)

Information :
En plus des dispositions représentées au plan règlementaire A, il est nécessaire de consulter les plans règlementaires B et C.

Légende

ZONAGE (art.L151-9 du CU)

- Zones urbaines
- Zones à urbaniser
- Zones naturelles et forestières
- Zones agricoles

SITE PROJET

- Habitat

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Terrain inconstructible (remblais,galerie souterraine,glissement de terrain...)

HABILLAGE CADASTRE

- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole
- Périmètre 100 m exploitation agricole
- Surface en eau
- Cours d'eau (rivière, fleuve)
- Voirie
- Bati Cadastre
- Cimetière
- Equipement sportif
- Parcellaire
- Limite de commune
- Limite intercommunale

Zoom sur les emplacements réservés

N° ER	Nom de la prescription	Surface_en_m²
31-01	ER liaison douce + plantation	543

Echelle de référence : 1/5 500
0 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2018, ©IGN - BD Topo® 2015, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2018

WIRWIGNES